

**CE COMMUNIQUÉ NE PEUT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DIFFUSÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU JAPON OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE PUBLICATION, DIFFUSION OU DISTRIBUTION SERAIT ILLÉGALE**

**Ce communiqué de presse est seulement à titre d'information et ne constitue pas une offre de vente ou une offre d'achat ou de souscription de tout titre financier et l'offre des actions Worldline ne constitue pas une offre publique à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans toute juridiction, y compris la France.**

## **Atos projette de céder une participation de 13,1% dans Worldline**

- **Projet de cession d'environ 23,9 millions d'actions Worldline, représentant environ 13,1% du capital de Worldline, dans le cadre d'un placement privé par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres**
- **A l'issue de l'opération et dans le cas d'un échange de l'intégralité des obligations zéro coupon échangeables en actions Worldline d'un montant nominal total de 500 millions d'euros émises par Atos en octobre 2019 et venant à échéance en 2024 (les « Obligations »), Atos ne détiendra plus aucune action Worldline**
- **Bpifrance Participations s'est engagé auprès d'Atos à acquérir 4 millions d'actions Worldline dans le cadre du placement privé**

**Paris, le 3 février 2020** – Atos prévoit de vendre environ 23,9 millions d'actions Worldline, représentant environ 13,1% du capital de Worldline, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (le « **Placement** »).

Avec ce Placement, Atos prévoit de céder en totalité les actions non sous-jacentes aux Obligations, soit environ 13,1% du capital de Worldline. A l'issue du Placement, Atos conserverait environ 7,0 millions d'actions Worldline sous-jacentes aux Obligations, représentant environ 3,8% du capital de Worldline. Dans le cas d'un échange de l'intégralité des Obligations, Atos ne détiendrait plus aucune action Worldline ni droit de vote.

L'engagement de conservation pris par Atos et SIX Group auprès des Coordinateurs Globaux Associés (tels que définis ci-dessous) dans le cadre du placement d'actions réalisé en novembre 2019 (l'« **Engagement de Conservation Actuel** »), restera applicable, concernant Atos, sur les actions Worldline sous-jacentes aux Obligations.

Dans le cadre de cette transaction, SIX Group, qui restera le principal actionnaire de Worldline, a accepté d'étendre son engagement de conservation des actions Worldline jusqu'au 24 avril 2020 inclus, sous réserve de la possibilité de lever cet engagement avec l'accord des Coordinateurs Globaux Associés et de certaines exceptions usuelles.

Bpifrance Participations s'est engagé auprès d'Atos à acquérir 4 millions d'actions Worldline dans le cadre du Placement au prix du Placement (dans la limite d'un prix par action de cours de clôture d'aujourd'hui). L'ordre par Bpifrance Participations sera intégralement attribué.

Bpifrance Participations se réserve la faculté d'acquérir plus d'actions Worldline dans le cadre du Placement au prix du Placement, sans garantie d'allocation.

Le produit du Placement sera affecté au remboursement de la dette existante ainsi qu'aux besoins généraux d'Atos.

Goldman Sachs International et J.P. Morgan Securities plc agissent en qualité de Coordinateurs Globaux Associés et Teneurs de Livre Associés sur le Placement (les « **Coordinateurs Globaux Associés** »).

Les conditions définitives du Placement devraient être annoncées au plus tard le 4 février 2020. Le règlement-livraison du Placement devrait avoir lieu le 6 février 2020.

## Contacts

### Médias :

Sylvie Raybaud - +33 6 95 91 96 71 - [sylvie.raybaud@atos.net](mailto:sylvie.raybaud@atos.net)

### Relations Investisseurs :

Gilles Arditti - +33 1 73 26 00 66 - [gilles.arditti@atos.net](mailto:gilles.arditti@atos.net)

## A propos d'Atos

Atos est un leader international de la transformation digitale avec environ 110 000 collaborateurs dans 73 pays et un chiffre d'affaires annuel de plus de 11 milliards d'euros. Numéro un européen du Cloud, de la cybersécurité et des supercalculateurs, le groupe fournit des solutions intégrées de Cloud Hybride Orchestré, Big Data, Applications Métiers et Environnement de Travail Connecté. Partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et Paralympiques, le groupe exerce ses activités sous les marques Atos, Atos Syntel, et Unify. Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC 40.

La raison d'être d'Atos est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec ses compétences et ses services, le groupe supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.

# Avertissement

Ce communiqué de presse est seulement à titre d'information et ne constitue pas une offre de vente ou une offre d'achat ou de souscription de tout titre financier et l'offre des actions Worldline (les « **Actions** ») par Atos ne constitue pas une offre publique à des personnes autres que des investisseurs qualifiés dans toute juridiction, y compris la France.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le « **Règlement Prospectus** »).

Dans les états membres de l'Espace Economique Européen et au Royaume-Uni, la présente communication et toute offre qui pourrait y faire suite sont adressées exclusivement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » en sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué est adressé au Royaume-Uni uniquement (i) aux professionnels en matière d'investissement (« *Investment Professionals* ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** ») ou (ii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordonnance.

L'offre et la vente des titres auxquels il est fait référence dans le présent communiqué n'ont pas été et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 (le « **Securities Act** ») et les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence de cet enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement applicable au titre du Securities Act. Les titres ne feront pas l'objet d'une offre publique aux États-Unis dans le cadre de cette opération.

Les titres auxquels il est fait référence dans le présent communiqué ne peuvent être vendus qu'en vertu d'une exemption de prospectus par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les titres ne seront offerts et vendus au Canada qu'à des acheteurs qui sont des « investisseurs accrédités » (*accredited investors*) et qui sont également des « clients autorisés » (*permitted clients*) au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Au Canada, les titres ne sont pas offerts et ne peuvent être vendus dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut.

En plus des restrictions susmentionnées, la diffusion, la publication ou la distribution du présent communiqué de presse peut être restreinte par la loi dans certaines juridictions et les personnes en possession du présent document ou d'autres informations auxquelles il fait référence dans le présent document doivent s'informer à propos de ces restrictions et les respecter. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières d'une telle juridiction.

L'information contenue dans le présent communiqué de presse n'est fournie qu'à titre d'information générale et ne prétend pas être complète ou exhaustive, et aucune personne ne peut se fier, à quelque fin que ce soit, à l'information contenue dans le présent communiqué ni à son exactitude, son caractère objectif ou complet. Toute décision d'investissement visant à acheter des Actions dans le cadre du Placement doit être prise uniquement sur la base de l'information publique concernant Worldline. Ces informations n'engagent pas la responsabilité d'Atos.

Les Coordinateurs Globaux Associés agissent pour le compte d'Atos et de personne d'autre dans le cadre du Placement et ne seront responsables envers aucune autre personne de fournir les protections accordées à ses clients ou de fournir des conseils en relation avec le Placement.

CHAQUE INVESTISSEUR POTENTIEL DEVRAIT CONSIDÉRER QU'IL DOIT ASSUMER LE RISQUE ÉCONOMIQUE D'UN INVESTISSEMENT DANS LES ACTIONS. NI ATOS NI LES COORDINATEURS GLOBAUX ASSOCIÉS NE FONT DE DÉCLARATION QUANT (I) À LA PERTINENCE DES ACTIONS POUR UN INVESTISSEUR DONNÉ, (II) AU TRAITEMENT COMPTABLE APPROPRIÉ ET AUX CONSÉQUENCES FISCALES POTENTIELLES D'UN INVESTISSEMENT DANS LES ACTIONS OU (III) AU RENDEMENT FUTUR DES ACTIONS EN TERMES ABSOLUS OU PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS CONCURRENTS.

**Gouvernance des produits MiFID II / Clients de détail, Clients professionnels et Contreparties éligibles seulement** – Le marché cible des Actions comprend les clients de détail, les contreparties éligibles et clients professionnels, tels que définis par MiFID II (tous les canaux de distribution).

Conformément au Règlement d'exécution (UE) n°2016/1055, le présent communiqué peut contenir des informations privilégiées et a été envoyé au diffuseur agréé d'Atos.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations qui constituent des déclarations prospectives. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses qui pourraient faire que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient avoir une incidence défavorable sur l'issue et les conséquences financières des plans et événements décrits dans le présent communiqué. Aucune partie ne s'engage à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux déclarations prospectives qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans ce communiqué de presse concernant les tendances ou événements passés ne doivent pas être considérées comme une déclaration que ces tendances ou événements se poursuivront ou se produiront à l'avenir. Les déclarations ci-dessus doivent être prises en compte en relation avec les déclarations prospectives écrites ou orales que Atos, ou les personnes agissant en son nom, pourraient communiquer ultérieurement.

Les informations contenues dans ce communiqué de presse sont susceptibles d'être modifiées dans leur intégralité sans préavis jusqu'à la date de règlement-livraison. Atos, les Coordinateurs Globaux Associés et leurs affiliés respectifs déclinent expressément, dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute obligation ou engagement de mettre à jour, revoir ou réviser toute déclaration contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de développements futurs ou autrement.